

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Clauses applicables à tous les clients

1. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.
2. Aucune prestation ne sera entreprise sans qu'un bon de commande nous ait été renvoyé daté et signé et qu'un acompte de 50 % nous ait été versé.
3. Toutes les factures sont payables en nos bureaux à Seraing B4100
4. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant.
5. Toute réclamation doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.
6. Toute facture non payée huit jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 1% par mois entamé.
7. En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance ou à défaut de livraison injustifié du produit ou service commandé dix jours après la date d'échéance convenue, une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de quarante euros, sera due à l'autre partie à titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.
8. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
9. Le client reconnaît, conformément à l'article 1583 du code civil, que les fournitures restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral additionné des intérêts et frais éventuels. Cependant, les risques sont supportés par l'acquéreur à compter de la livraison. Huit jours après l'envoi, par lettre recommandée, d'une mise en demeure de payer restée sans effet, les marchandises devront nous être restituées immédiatement, aux frais, risques et périls du client qui s'y oblige, et ce sur simple demande de notre part.
10. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Liege. Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.

### Clauses applicables aux clients professionnels

11. Sauf vice caché, toute réclamation relative aux marchandises fournies doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de leur réception.
12. Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le client nous dédommagera de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, que nous devrions encourir suite à un manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

### Clauses applicables aux clients consommateurs

13. Le client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des marchandises achetées et, sauf clause contraire écrite acceptée par les deux parties, il reconnaît que ces marchandises ne sont pas destinées à un usage spécial.
14. En cas de fourniture de marchandises neuves et sauf vice caché, tout défaut de conformité existant au moment de la délivrance des biens et survenant dans les deux ans de cette délivrance doit, à peine de nullité, nous être notifié par lettre recommandée au plus tard dans les deux mois à compter du jour où le client a constaté le défaut, ou dans les deux mois à compter du jour où il aurait dû en avoir connaissance.
15. En cas de fourniture de marchandises d'occasion et sauf vice caché, tout défaut de conformité existant lors de la délivrance des biens et apparaissant dans l'année de cette délivrance doit, à peine de nullité, nous être notifié par lettre recommandée au plus tard dans les deux mois à compter du jour où le client a constaté le défaut, ou dans les deux mois à compter du jour où il aurait dû en avoir connaissance.
16. Le défaut de conformité dénoncé par le client dans les délais et selon les formes précisées aux articles 14 ou 15 donnera lieu, à notre libre choix, à la réparation du bien défectueux ou à son remplacement. Si la réparation ou le remplacement s'avère impossible ou disproportionné, nous offrirons une réduction adéquate du prix ou le remplacement par un bien conforme.

## Clauses applicables aux données personnelles

17. *Toutes les données personnelles que le client nous transmet sont considérées comme confidentielles et sont uniquement conservées et traitées dans le cadre de la relation entre lui et notre entreprise. Elles ne seront pas vendues ni mises à disposition de tiers sans l'accord préalable du client. Les données pourront cependant être transmises à un partenaire intervenant dans le cadre de nos obligations légales ou dans le traitement de la transaction avec le client (par exemple : notre comptable, notre fournisseur, un sous-traitant...).*  
*Nous nous engageons à prendre les meilleures mesures de sécurité afin d'éviter que des tiers non autorisés aient accès à des données à caractère personnel que le client nous aurait communiquées.*

**Le client a toujours la possibilité de connaître ses données personnelles qui sont en notre possession et de demander à ce qu'elles soient modifiées ou supprimées dans la mesure du respect de nos obligations légales en matière de conservation des données relatives à des transactions commerciales. Pour toute information à ce sujet, veuillez transmettre votre demande à notre siège social.**

En cas de litige, les tribunaux de LIEGE-VILLE sont seuls compétents territorialement.

Les présentes conditions générales annulent expressément toutes celles qui leur sont opposées. Elles annulent notamment toutes clauses arbitrales éventuelles. Les dérogations aux dites conditions générales n'auront de valeur qu'après avoir fait l'objet d'une approbation écrite de notre part.

La pose des recouvrements de sol ou de mur s'effectue toujours (sauf avis contraire stipulé sur la présente remise de prix) dans des pièces vides de tous meubles et objets, les surfaces à recouvrir et mises à disposition des poseurs seront propres, lisses et sèches (dans le cas d'une pose de plancher, linoléum, liège de sol, ou parquet l'humidité présente dans le support n'excédera pas 3%, l'humidité ambiante de la pièce n'excédera pas 50%) la température de pose idéale minimum pour tous types de revêtements de sol est de 15° au sol et 18° ambiante.

La livraison, celle-ci sera effectuée dans le plus bref délai possible, sans qu'il soit fait quelconque reproche au vendeur, si des circonstances imprévues venaient à retarder la dite livraison.

Compte tenu des difficultés inhérentes au transport de marchandise, aux facteurs de retards non prévisibles lors

de toutes livraisons, nous ne saurions trop vous recommander de tenir compte de ces possibles impondérables lors de vos planifications.

Sauf dispositions contraires annexées au présent devis, la localisation géographique des chantiers n'excédera pas le rayon de 25 km au départ de notre siège social situé à: Seraing B 4100, rue du Sewage 8. Dans le cas contraire, un déplacement pourrait être porté en compte en surplus de la présente remise de prix.

## **Garantie ERRT**

### **Dalles equestres et sols caoutchoucs**

L'acheteur n'a le droit de réclamer que si les conditions d'utilisation exactes nous étaient connues lors de l'acceptation de la commande et que l'acheteur a correctement utilisé les marchandises livrées et/ou emportées,

Les offres téléphoniques ou verbales sont faites au meilleur de nos connaissances et croyances, mais ne sont obligatoires que par confirmation écrite.

Nous nous efforçons de fournir des conseils techniques pour l'utilisation de nos produits ou produits distribués par nos soins.

Nous ne sommes pas fabricant d'aucun matériaux, de même les fiches techniques fournies, le sont par les différentes usines de fabrication,

Ces conseils sont gratuits et ne représentent que notre expérience, qui ne sont pas considérés comme garantis, ils ne créent aucune réclamation contre nous, y compris en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle de tiers.

La responsabilité pour les dommages indirects est exclue, à moins que nous ne soyons prouvés intention ou faute lourde; la responsabilité conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits reste inchangée.

Les défauts d'une partie des marchandises livrées ne donnent pas droit à la réclamation de la livraison complète.

Dans le cas de produits de tiers (marchandises commerciales), notre responsabilité est limitée à la cession des créances auxquelles nous avons droit contre le fournisseur, à moins que nous ayons identifié des défauts évidents. Le client doit inspecter les marchandises immédiatement après leur réception pour les défauts.

Il est particulièrement obligé - également par le biais du traitement d'essai - de vérifier si les marchandises livrées présentent des défauts ou non.

Si le client ne parvient pas à le faire, nous ne serons pas responsables des défauts qui auraient pu être détectés par une inspection et un traitement d'essai appropriés.

*Nous recommandons au client d'examiner spécifiquement les marchandises livrées afin de déterminer si elles conviennent à l'utilisation et à la destination prévues.*

Le test peut également inclure un traitement d'échantillon.

Tout défaut constaté doit nous être signalé par écrit immédiatement avant le traitement des marchandises - si possible en soumettant des échantillons - avec une description détaillée des défauts. La notification écrite des défauts doit nous parvenir au plus tard 14 jours après la réception des marchandises. Notre responsabilité est exclue pour les vices identifiables qui ne nous sont pas signalés par écrit dans ce délai.

Notre responsabilité pour les dommages imprévisibles et / ou atypiques sera limitée en valeur au montant de la partie du prix d'achat attribuable à la partie utilisée de la livraison réclamée.

Les réclamations du client d'une erreur de livraison expirent dans les 4 mois à compter de la réception de la marchandise.

Pour les petites différences de structure et de couleurs ainsi que pour les poids et mesures spécifiques, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité et réserver ainsi les écarts dans les limites habituelles. En outre, nous soulignons expressément que l'étirement et le rétrécissement élastique et à froid des plaques de caoutchouc ne peuvent pas être évités jusqu'à  $\pm 2\%$  de la longueur totale dans les deux sens. Sauf indication contraire, nos produits sont fabriqués à partir de granules de caoutchouc recyclés avec une surface incrustée de peinture, de sorte qu'une couleur

durable ne peut jamais être garantie. Un avis de défauts après l'adhésion des produits en caoutchouc ne peut plus être pris en compte.

La dégradation des granulés agglomérés se détachant par l'usage est normale, et considéré comme une dégradation logique,

**Informations et conseils sur les produits:**

Mesures et poids.

Descriptions. Les instructions de traitement figurant dans les brochures et les imprimés que nous utilisons ne sont pas contraignantes.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques mineures aux informations contenues dans les illustrations, les descriptions. Traitement des instructions dans les brochures et les imprimés pour les livraisons précédentes.

Les informations sur les possibilités de traitement et d'application de nos produits, les conseils techniques et autres informations, nous donnons au meilleur de nos connaissances basées sur notre expérience, cependant, sans obligation et à l'exclusion de toute responsabilité, les propriétés ne sont jamais garanties. Toutes les déclarations concernant nos produits, en particulier leur aptitude au mélange et leur aptitude à l'emploi, doivent être considérées comme des valeurs approximatives. Ces informations ne constituent pas une assurance des caractéristiques de nos produits, sauf si nous avons expressément indiqué par écrit une assurance allant au-delà de la simple divulgation des informations ci-dessus. Cela s'applique également aux résultats des analyses chimiques et physiques communiquées au client.

Nos déclarations, basées sur notre expérience selon certaines connaissances, ne dégagent pas l'acheteur de la nécessité de vérifier nos produits pour leur propre usage.

Cela s'applique également si nous avons déjà livré des échantillons.

---

DECORTOUT S.A. Rue du Sewage 8, B4100 Seraing. Belgique  
BCE0440174617 . Enregistrement 092201 . R.C. LIEGE 172.548  
Tél.0032(0)43375910 - info@decortout.be